



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 30 novembre 2023

qui s'est tenu en séance : ordinaire extraordinaire , en salle **B101**

Date d'envoi des convocations : 20 novembre 2023

Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 17 H 30.

Désignation du secrétaire de séance : **Madame MARSAIS**

L'ordre du jour est complété par différents changements par rapport à l'envoi de l'invitation au conseil d'administration. L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 13 novembre 2023
2. Contrats des AESH
3. Vote forfait de viabilisation COP de Madame Aline QUENTIN
4. Admission en non-valeur
5. Contrats et convention du collège
6. DBM pour vote et information
7. Budget prévisionnel 2024
8. Autorisation pour le chef d'établissement de passer les marchés publics
9. Vote du budget voyage à Murol et contrats
10. Questions diverses et financières.

NOM	Signature
Président : Franck GUÉGUÉNIAT	
Secrétaire : Mme MARSAIS	

Total des membres du CA	
QUORUM (moitié des membres installés + 1)	13
Nombre de membres présents à l'ouverture de séance	15
NB : tous les membres suppléants ont été invités à ce premier CA d'installation,	

Liste des participants

1°) Membres de droit

Nom	Qualité	Présent	Absent	Excusé
M. GUÉGUÉNIAT	Principal du collège	X		
Mme MARSAIS	Principale Adjointe	X		
Mme DERLOT	Adjointe Gestionnaire	X		
Mme ROPERS	C.P.E			X

2°) Représentants des collectivités territoriales

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme FRUGERE	Conseillère Départementale	X		X		
M. NOUVELOT	Conseiller départemental	X			X	
Mme DUNY	Adjointe au Maire de Douvres		X	X		
Mme CRENEL	Rep. Intercom. (voix facult.)					

3°) Personnalités qualifiées

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
M. BOULET	Président de l'Adaj	X				X

4°) Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme ALLAIRE	Pers. d'enseignement		X			
M. BEAURIN	Pers. d'enseignement	X				X
Mme BEN ALI	Pers. d'enseignement	X				X
Mme BENIZEAU	Pers. d'enseignement	X		X		
M. BLONDEL	Pers. d'enseignement		X			
Mme DERYCKERE	Pers. d'enseignement		X			
Mme MARCHEGIANI	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme MAZUET	Pers. d'enseignement		X			
M. NOUAILLIER	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme POTTEAU	Pers. d'enseignement		X	X		
Mme TRUFER	Pers. d'enseignement					
Mme VILLY	Pers. d'enseignement	X		X		

5°) Représentants des personnels ATOSS

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme DESRAMÉ	Pers. ATOSS	X		X		
M. BILLY	Pers ATOSS	X		X		
Mme LÉGER	Pers. ASS		X			

6°) Représentants des parents d'élèves

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme FOSSION Marion	Parent d'élève	X		X		
Mme BOISSÉE Fanny	Parent d'élève	X				X
Mme CORBIN Raphaèle	Parent d'élève		X			
Mme DUFLOT Aurélie	Parent d'élève	X				X
M. DIDIER Eric	Parent d'élève	X				X
Mme LEBOULANGER Marilyne	Parent d'élève		X			
Mme LEMIEGRE Virginie	Parent d'élève	X		X		
Mme PITEL Anne-Lise	Parent d'élève	X		X		
Mme VIMOND Héléne	Parent d'élève		X	x		

7°) Représentants des Élèves

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
ABOUTAÏB Lina	Elève	X		X		
FRIMAS Marie	Elève	X		X		
SAINT-CLAIR Alban	Elève		X			
DUBOST Louise	Elève		X			

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 13 novembre 2023

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur GUÉGUÉNIAT propose d'adopter le procès-verbal

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Contrats des AESH

8 AESH sur le collège dont une à mi-temps. Quotité de service allant de 30 heures à 24 heures.
Certaines AESH accompagnent un seul élève et les autres accompagnent plusieurs élèves à la fois en classe ordinaire ou des élèves ULIS dans le dispositif ou en inclusion en classe ordinaire.

Arrivée de Mme FRUGERE à 17h35 – 16 votants

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Vote du forfait de viabilisation COP de Madame Aline QUENTIN

Il est proposé de fixer le montant du forfait mensuel des charges locatives relatives aux fluides : eau gaz électricité à un montant forfaitaire mensuel de 50.00 € soit 150.00 € trimestriels et 600 € annuels. Ce forfait est soumis au vote des membres du Conseil d'administration :

des demandes de précision sur les acronymes sont demandées par M. Nouaillier

Mme Derlot précise COP : contrat d'occupation précaire et NAS : Nécessité absolue de service.

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Admissions en non-valeur :

Le vote d'admissions en non-valeur est présenté à la demande de l'agent comptable du collège pour un montant total de **193.75 €**.

Ces admissions en non-valeur correspondent à 2 créances de facture de demi-pension qui ont fait l'objet d'une procédure de recouvrement par huissier de Justice. Ces procédures n'ont pas pu aboutir et les certificats d'irrecouvrabilité ont été transmis par l'huissier.

Cette procédure concerne deux factures de demi-pension :

La première facture d'un montant de **114.70 €** pour Le trimestre 3 de 2020/2021,

La seconde facture d'un montant de **79.05 €** relative à un solde de facture du T2 de janvier mars 2022, après un paiement partiel.

Les admissions en non-valeur sont soumises au vote des membres du Conseil d'administration pour un total de **193.75 €**

Demande de précision sur les admissions en non valeurs par Mme Lemiègre.

Madame Derlot précise à quoi cela correspond.

M. Guéguéniat, donne des précisions sur la sollicitation des fonds sociaux qui empêchent d'arriver à cette procédure.

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Contrats et conventions du collège :

Le tableau des contrats à reconduction tacite (2023-2024) et contrats pluriannuels pour information est présenté aux membres du conseil pour accord de la reconduction des contrats listés :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. DBM pour vote et information

Il n'y a pas pour ce conseil d'administration de DMB pour vote à présenter.

7. Présentation du budget prévisionnel 2024 :

Le Chef d'établissement ordonnateur, présente le contexte de l'élaboration du budget prévisionnel 2024. Il évoque le montant de la DGF du Département, les nouvelles modalités de son calcul. Il fait part également du programme des projets pédagogiques déposés par les collègues qui est important. Ces projets ont tous été intégrés dans le projet établissement avec la prise en compte de la participation budgétaire de l'établissement.

Mme DERLOT présente ensuite le budget prévisionnel 2024 pour l'établissement. Elle souligne le fait que le budget est prévisionnel contrairement au compte financier qui présente le bilan de l'exécution du budget prévisionnel. Cette année de plus nombreuses sorties, voyages et projets pédagogiques ont été proposés par les enseignants. L'objectif de l'ordonnateur a été de prendre en compte la part de financement de l'établissement par le budget prévisionnel mais également les dépenses incompressibles liées au fonctionnement de l'établissement dont la viabilisation qui connaît une augmentation conséquente liée à la crise de l'énergie.

Madame DERLOT présente le budget prévisionnel 2024. Elle présente le budget par service et par montant de service lequel sera soumis à un vote unique du Conseil d'Administration.

Avant de procéder au vote, les membres du Conseil d'administration sont invités à formuler leurs questions.

Madame Derlot répond aux questions des membres du conseil.

Intervention de Mme Frugère qui évoque une dotation supplémentaire du SDEC dont serait bénéficiaire prochainement le collège. Madame Derlot répond que le dossier est en cours de traitement et que le collège n'a pas à ce jour la somme exacte qui va être reversée par le SDEC au plus tard en janvier 2024. Il s'agit du reversement de la valorisation des droits ARENH 2023 de la part du SDEC ENERGIE dans le cadre du marché de fourniture d'électricité.

18h00 arrivée de Madame Desramé – **17 votants**

Question de Mme Potteau sur la différence entre les deux catégories de bourses : départementales versées par le département et nationales versées par l'état. Les précisions sont apportées c'est le financeur qui est différent l'Etat pour les bourses nationales des collèges et le Département pour la bourse Départementale des collégiens.

Le nombre de boursiers est de 74 élèves (66 élèves boursiers l'année dernière) en fin de campagne des bourses.

M. Nouaillier quel est le taux de boursiers ?

M. Guéguénat il y a 22 %, ce qui est peu. Une légère augmentation du nombre de boursiers est à noter pour cette année.

Le budget a été présenté en équilibre, par montants de service global, pour ne pas être obligé de prélever sur les fonds de roulement.

Mme Potteau, en raison de la reconstruction du collège avez-vous eu des préconisations de limiter les travaux ? Vais-je pouvoir bénéficier d'un rideau dans ma classe ?

Mme Derlot indique qu'aucune demande de limites de travaux n'a été faite. Les rideaux sont achetés, il faut trouver une solution pour l'installation car le travail de pose est en hauteur et est donc réglementé quant à l'intervention de l'agent.

M. Villy précise que la hauteur de l'installation interdit que l'agent de maintenance les installe.

M. Nouaillier demande à quoi correspond la différence négative en première page pour le service du ALO.

Mme Derlot répond que cela correspond aux amortissements évoqués lors de la présentation du servi. Il s'agit de la perte de valeur des biens achetés. Plus les biens vieillissent moins le patrimoine de l'établissement est important.

Elle correspond à la différence du mandatement de l'amortissement des biens immobilisés et la recette en face par le financeur de l'acquisition du bien : le Département souvent.

Sans autre question. Le budget prévisionnel présenté est soumis au vote.

Le budget présenté par services est soumis au vote des membres du Conseil d'administration.

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. Autorisation pour le Chef d'établissement de passer les marchés publics :

Madame DERLOT demande aux membres du Conseil d'administration l'autorisation pour que le Chef d'établissement puisse signer en 2024 toute commande et marchés dans la limite des crédits ouverts au budget et du code des marchés publics pour l'année civile 2024.

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. Vote du budget voyage à Murol et contrats

Madame Derlot présente le Projet de séjour à Murol. Elle précise que ce projet est déjà inscrit dans le budget prévisionnel de 2024, mais qu'il est en cours de finalisation suite à des changements de devis pour le contrat d'hébergement avec l'ajout de paniers repas, d'une part et le désistement d'élèves inscrits au projet à ce projet.

Le principe du séjour, son financement et la signature des contrats relatifs au budget est soumise au vote

La participation financière par élève participant au séjour s'élève à la somme de **338.00 €**

Un parent d'élève observe que le coût du projet est assez élevé et demande s'il y a une raison.

Madame Derlot répond que le contrat d'hébergement est assez conséquent en termes de coût. Il prévoit un séjour de 4 jours et le coût conséquent est dû à l'hébergement, au repas, et au transport, il s'ajoute des visites payantes. Ce séjour est proposé aux élèves de 5^e.

Mme Duny quel sera le coût par famille ?

Mme Derlot le coût pour un enfant sera de 338 €.

Mme Potteau précise que tous les enseignants de 5^e vont contribuer au projet qui est en cours de réflexion.

Un parent d'élèves demande pourquoi le projet est déplacé en 5^e ?

Mme Potteau, les collègues souhaitaient changer et certains professeurs contributeurs, technologie n'enseigne qu'en 5^e.

M. Guéguénat, les professeurs d'EPS sont également professeurs principaux sur le niveau de 5^e, ce qui facilite les choses.

Vote du principe du séjour, de son budget et de la participation des familles sur un montant de 338 € par élève

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le chef d'établissement demande au Conseil d'administration l'autorisation de signer le contrat d'hébergement afin de pouvoir bloquer les dates de réservation.

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Est ajouté au titre des questions diverses financières : **le projet échange franco-allemand** Echange facultatif concernant 18 élèves français et 17 élèves allemands

Il est soumis au vote le principe du projet, le budget financier, la participation financière des familles par élève participant d'un montant de **379.00 €** par élève participant.

Le projet est présenté aux membres du Conseil d'Administration. Il est précisé que des demandes de subvention OFAG et subventions au CD 14 sont en cours afin de financer l'échange franco-allemand. Nos élèves se rendent en Allemagne où ils sont hébergés par les familles. Le coût du transport en bus et à charge des familles françaises.

Les élèves allemands sont accueillis en hébergement chez les familles en France et le programme des visites est financé par le collège Clément Marot selon détail figurant au projet.

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10. Questions diverses et financières

Convention d'engagement d'animation en milieu scolaire avec l'ADAJ voter

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Convention annuelle d'engagement des actions en milieu scolaire

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Convention de partenariat entre le collège Clément Marot et l'association des jeunes de Cresserons avec la MJC à voter

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La séance est levée à 18h35